

ACTU | Ain et région

AIN Justice

## Le tribunal de Bourg-en-Bresse est « injustement sous-doté en magistrats »

Frédéric BOUDOURESQUE



*Le sénateur Patrick Chaize a interpellé la ministre de la Justice sur la faiblesse des moyens accordés à la justice dans l'Ain. Archive Progrès /Laurent THEVENOT*

**Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, a de nouveau interpellé la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, sur la situation du tribunal judiciaire de l'Ain. À population ou nombre de dossiers comparables, l'Ain est toujours défavorisé par rapport aux autres départements.**

« Votre dossier est renvoyé à une audience ultérieure. Il sera jugé en janvier 2021. » Scène banale ces derniers mois au tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse. Avant même la grève des avocats, certaines affaires étaient renvoyées un an plus tard. Au grand dam des victimes qui s'étaient déplacées pour le procès.

Un fait qui en dit long sur la pénurie de moyens dont souffre la juridiction de l'Ain. Un problème qui n'est pas nouveau mais qui revient souvent sur la table. Le sénateur Patrick Chaize avait déjà interpellé la ministre de la Justice, il y a deux ans, et il a recommencé, [mardi 18 février](#), au palais du Luxembourg.

« L'Ain est 6<sup>e</sup> au niveau national pour la croissance démographique (7 000 habitants de plus chaque année, NDLR) » a rappelé le sénateur. Mais les délais de jugement augmentent, faute d'effectif suffisant de magistrats et de fonctionnaires. L'Ain est aussi le seul département de la région à ne pas disposer de

services d'enquêtes régionaux, type police judiciaire (PJ) ou section de recherches (SR), malgré l'importance de la criminalité générée par les métropoles lyonnaises et genevoises.

## • Deux fois moins de magistrats à population égale

« L'Ain est injustement sous-doté en magistrats, a ajouté Patrick Chaize. Il y a 1,4 magistrat du parquet pour 100 000 Aindinois, contre 2,8 dans d'autres départements à population identique. »

Nicole Belloubet, la Garde des sceaux, a répondu qu'elle avait attiré l'attention du ministère de l'Intérieur sur l'absence de service d'enquête régional. S'agissant des effectifs, elle a évoqué la création de 384 emplois en 2020 dans les services judiciaires. L'Ain en aura-t-il sa part ? Pas sûr, la ministre ayant noté une baisse de l'activité judiciaire l'an passé dans le département. Elle a plutôt évoqué un renforcement via des magistrats « placés », c'est-à-dire venant ponctuellement grossir les effectifs.

« On part d'une situation déficitaire qui s'accroît d'année en année avec la croissance démographique de l'Ain », a rétorqué Patrick Chaize. Et de souhaiter « un rattrapage pour que l'Ain soit au même niveau que les autres ».

« C'est vrai que ponctuellement, le nombre d'affaires a pu baisser en 2019, mais ce n'est pas une tendance lourde », rappelle le procureur Christophe Rode. Le chef du parquet de Bourg-en-Bresse [avait déjà mis plusieurs fois sur la table](#) la faiblesse chronique des moyens de la justice dans l'Ain. « Certains ont moins d'activité que nous et plus d'effectifs, comme Dijon ou Clermont-Ferrand. L'écart ne fait que s'accroître et on ne comble jamais le déficit », regrette le procureur.

« Vu de Paris, l'Ain apparaît peut-être comme un département tranquille. Il y a un a priori, car nous n'avons pas de grande ville qui fait parler d'elle en termes de délinquance ou de criminalité. Or, le pays de Gex attire le milieu lyonnais », analyse Christophe Rode.

La justice de l'Ain est donc victime d'une injustice flagrante et objectivée par les chiffres. Mais au-delà du système judiciaire, c'est tout l'Ain qui est clairement « sous-administré » : 46 fonctionnaires (État, collectivités territoriales et hôpitaux) pour 1 000 habitants contre 72 en France.

